



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

## Faits saillants

### Séance ordinaire du conseil des commissaires

### 29 avril 2026

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

**Engagement d'entrepreneur  
Projet de réfection de la  
chaussée et de la cour  
d'école**

ATTENDU QUE la zone asphaltée doit faire l'objet d'un resurfaçage et que la cour d'école doit être rénovée à l'école primaire de Morin-Heights;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 25-162-01 concernant ce projet et l'ouverture, le 13 avril 2026, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

**École primaire de Morin-  
Heights**

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

**CC-260429-MR-0093**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le projet de réfection de la chaussée et de la cour d'école à l'école primaire de Morin-Heights à Monco inc., au coût total de 768 558,45 \$, avant les taxes, ou 821 487,15 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

La commissaire-parent Tanya Minchella appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Mise en candidature et  
élection de membre du  
comité exécutif**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-241113-CA-0017, nommant les membres du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour un mandat de deux (2) ans;

**Nomination de membre du  
comité exécutif**

ATTENDU QU'un des membres du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a démissionné de son poste de commissaire et doit donc être remplacé pour le reste du mandat en cours;

**CC-260429-CA-0094**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Noémia Onofre de Lima que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Barbara Barrasso à titre de membre commissaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le reste du mandat en cours.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**



**Mise en candidature et élection de membre du comité de gouvernance et d'éthique**

**Nomination de membre du comité de gouvernance et d'éthique**

**CC-260429-CA-0095**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-250625-CA-0115, nommant les membres du comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QU'un des membres du comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a démissionné de son poste de commissaire et doit donc être remplacé pour le reste du mandat en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la commissaire-parent Tanya Minchella à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le reste du mandat en cours.

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Fondation Sir-Wilfrid-Laurier**

**Nomination d'une ou d'un commissaire à la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier**

**CC-260429-CA-0096**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-250625-CA-0130, nommant les commissaires membres de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QU'un des commissaires membres représentant la région de Laval a démissionné de son poste et doit donc être remplacé pour le reste du mandat en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Tanya Minchella que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Barabara Barrasso à titre de membre commissaire de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier pour le reste du mandat en cours.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Congrès printanier de l'ACSAQ 2026**

**Modification à la résolution**

**CC-260429-CA-0097**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-260128-CA-0050, approuvant la participation du président et de quatre commissaires et/ou commissaires-parents au Congrès printanier de l'ACSAQ 2026 à Québec;

ATTENDU QU'une des commissaires a indiqué qu'elle ne peut plus assister à ce congrès;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la commissaire Désirée Ramacieri au Congrès printanier de l'ACSAQ 2026 à Québec, pour remplacer la commissaire Melissa Wall;

ET QUE la résolution n° CC-260128-CA-0050 soit modifiée pour refléter ce remplacement.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**



**Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier**

**Autorisation de consultation publique**

**CC-260429-CA-0098**

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE, dans ledit avis public, il faut indiquer l'objet du règlement, la journée prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Heather Appleby que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications à la procédure n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2026/04/29-CA-002;

QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier**

**Autorisation de consultation publique**

**CC-260429-CA-0099**

ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications à la procédure n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° CC-SWLSB-2026/04/29-CA-003;

QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

La commissaire-parent Chloée Alary appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Demande de renouvellement du programme de formation professionnelle DVS Machining**

**CC-260429-AE-0100**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-220622-AE-0134 visant à demander le renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme DVS 5871 Machining;

ATTENDU QUE ce programme est actuellement enseigné au Centre de formation professionnelle (CFP) des Moulins – Édifice des Industries;



ATTENDU QUE l'autorisation provisoire prend fin le 30 juin 2026;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite demander une autorisation permanente sans financement pour l'enseignement du programme DVS 5871 Machining;

ATTENDU QUE la table du Conseil de la formation professionnelle de langue anglaise (ELVEC) et celle du Provincial Organization of Continuing Education Directors, English (PROCEDE) appuient la demande d'autorisation permanente faite par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au MEQ pour l'enseignement de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente au ministère de l'Éducation (MEQ) une demande d'autorisation permanente, sans financement, ou, à défaut, une demande d'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme suivant :

- DVS 5871 Machining

La commissaire Donna Anber appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Participation à un appel d'offres du CAG**

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres n° 2026-8227-50 pour l'acquisition d'équipement informatique neuf tel que des ordinateurs portables, des ordinateurs de bureau, des écrans et des tablettes;

**Équipement informatique**

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumissionné ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

**CC-260429-IT-0101**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres afin de bénéficier du contrat (initial) de vingt-quatre (24) mois, avec la possibilité d'une prolongation de trois (3) ans octroyée par le CAG par périodes de douze (12) mois;

ATTENDU QUE le coût pour l'acquisition d'équipement informatique neuf est estimé à 2 500 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du directeur du Service des ressources informationnelles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2026-8227-50 pour l'acquisition d'ordinateurs portables, d'ordinateurs de bureau, de tablettes et d'écrans neufs;

QUE le directeur du Service des ressources informationnelles soit autorisé à signer tous les documents concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE l'acquisition d'équipement informatique neuf dans le cadre de l'appel d'offres n° 2026-8227-50, pour la durée du contrat, se fasse conformément au règlement n° BL2023-CS-01 : *Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Le commissaire Bob Pellerin appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

**Répartition des ressources 2026-2027**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CC-260429-FR-0102**

ATTENDU QUE la consultation annuelle sur l'élaboration du budget a eu lieu du 28 novembre 2025 au 20 février 2026, de manière conforme à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;



ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et le comité consultatif EHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) ont été consultés et ont respectivement émis leurs commentaires;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit faire une recommandation annuelle au conseil des commissaires sur la détermination d'objectifs et de principes régissant la répartition de ses ressources, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* et sur les critères servant à établir la répartition des ressources, en vertu de l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a étudié les résultats du sondage sur le budget afin d'établir ses recommandations en ce qui concerne les objectifs, les principes et les critères de répartition de ses ressources et de les inclure dans le document Répartition des ressources 2026-2027;

ATTENDU QUE la recommandation initiale du comité de répartition des ressources concernant la répartition des ressources pour l'année scolaire 2026-2027, telle que contenue au document n° CC-SWLSB-2026/03/25-FR-001, a été rejetée par le conseil des commissaires lors de la séance du 25 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires accepte la recommandation du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2026-2027, telle que contenue au document n° CC-SWLSB-2026/04/29-FR-001, à l'exception de l'affectation des membres de la direction de l'Académie de Sainte-Agathe, et ce, pour les raisons suivantes :

- L'Académie de Sainte-Agathe opère comme un seul établissement avec un seul acte d'établissement, mais offre un enseignement au niveau primaire et secondaire;
- Le conseil des commissaires souligne avoir demandé, le 13 avril 2026, que le comité de répartition des ressources se penche sur la situation de l'Académie de Sainte-Agathe en prenant en compte les réalités opérationnelles distinctes de cette école qui offre à la fois une éducation primaire et une éducation secondaire;
- Le conseil des commissaires reconnaît que ces deux programmes distincts génèrent des complexités administratives qui vont au-delà des inscriptions, notamment la planification d'horaires multiples, les exigences de surveillance, la diversité des programmes et la coordination entre les deux niveaux;
- Le conseil des commissaires considère que le modèle actuel utilisé par le comité de répartition des ressources ne tient pas suffisamment compte de ces facteurs opérationnels;
- Le conseil des commissaires approuve donc l'affectation d'une direction adjointe à l'Académie de Sainte-Agathe pour l'année scolaire 2026-2027;
- Le conseil des commissaires confirme l'affectation d'une direction-adjointe tout en reconnaissant que la répartition du temps déterminée et le déploiement constituent une question opérationnelle;

QUE le conseil des commissaires donne à la direction générale le mandat de créer un projet spécifique pour l'année scolaire 2026-2027 pour le poste de direction adjointe à l'Académie de Sainte-Agathe et de procéder à la consultation requise auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) – Section SWL et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL);

QUE la répartition exacte (ETP) soit déterminée par la direction générale;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au comité de répartition des ressources par la secrétaire générale.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

